

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-SATUR

Délibération  
n°2024.025

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juin à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SATUR (Cher)  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du conseil, sous la  
présidence de M. Christian DELESGUES, Maire.

Nombre de  
Conseillers

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2024

En exercice : 14  
Présents : 12  
Procurations : 2  
Votants : 14

Étaient présents : CARRE Christian, CHAPUIS Philippe, COQUERY  
Liliane, DELESGUES Christian, FOURNIER Ophélie, GANA Dominique,  
JALBY Jean-Paul, NOEL Patrick, PLISSON Alain, PRON Bénédicte,  
SENOTIER Sandrine, THOMAS Corinne.

**Absents avec procuration :**

Objet:  
Création d'un poste  
Adjoint territorial  
d'animation principal  
2ème classe  
(avancement de  
grade)

M. TOUZERY Jean-Pierre a donné procuration à M. DELESGUES  
Christian.  
Mme MAITREPIERRE Aline a donné procuration à MME PRON  
Bénédicte.

Absent excusé : /

Absent non excusé : /

Secrétaire : CARRE Christian

Vu :

- l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;
- le code général de la fonction publique ;
- les demandes d'avancement de grade formulées auprès du centre de gestion du cher ;

Un agent du service animation étant en mesure de bénéficier d'un avancement de grade, il convient que le Conseil prenne position sur l'évolution de carrière de cet agent.

**Création de poste :**

- création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal  
2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;

**Suppression de poste :**

le comité technique paritaire n'ayant pas encore rendu son avis sur la suppression de l'ancien poste, celui-ci sera supprimé lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire,

Propose au Conseil Municipal,

**D'ACCEPTER** la proposition précitée ;

**DE DECIDER** de la modification du tableau des effectifs pour 2024 dans les conditions ci-dessus indiquées ;

**D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 012 « Frais de personnel » du budget de l'exercice en cours.

Et ont signé les Membres Présents

Pour extrait conforme,

à Saint-Satur, le 5 juin 2024

le Maire, Christian DELESGUES

le Secrétaire, M. CARRE Christian



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la  
Transmission en Préfecture  
et de la publication en ligne  
le 6 juin 2024